RESIDENCE DU RUANDAN TERRITOIRE D'ASTRIDA. Nº 38/RMPA.72.

ASTRIDA 956 Astrida, le 9 janvier I95I .-

OBJET:

Affaire Geradin, V.

Monsieur le Procureur du Roi,

Suite à votre lettre n°3042/RMPA/72 j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le sieur Geradin Victor, résiderait en Territoire de Rutana.

L' Administrateur Territorial Assistant,

J. KIRSCH.

A Monsieur le Procureur du Roi

à

USUMBURA.